

DA 288 – 17.12

CRÉDIT BRUT DE CHF 500'000.00 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL POUR LE PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER N° 29'270-540 SITUÉ LE LONG DE L'AVENUE EDMOND-VAUCHER ET DU CHEMIN DU COIN-DE-TERRE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 27 septembre 2004, le Conseil d'Etat adoptait le PLQ n° 29'270-540. La construction du quatrième immeuble le long du chemin du Coin-de-Terre sera bientôt terminée, son achèvement étant prévu pour juin 2019.

Par conséquent, il incombe à la Ville de Vernier de réaménager le chemin du Coin-de-Terre afin d'offrir un espace public qui soit en cohérence avec la nouvelle affectation de ce secteur (arrivée de nombreux habitants).

Il est nécessaire d'adopter les crédits d'investissement qui permettront la réalisation des travaux de génie civil pour les espaces publics, objet de la présente délibération administrative. Ces travaux sont définis dans la demande d'autorisation en procédure accélérée (APA n° 48'756) en cours d'instruction auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC).

Vous trouverez ci-dessous le plan du périmètre concerné :



A. Description des travaux d'assainissement

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) n'a pas identifié de travaux nécessaires à réaliser dans le cadre de ce projet.

B. Description des travaux de surface (domaine public communal) à la charge de la Ville de Vernier

En matière d'aménagement des espaces publics, la présente délibération permettra d'accompagner les travaux suivants de génie civil de l'espace public :

- Les remises à neuf du domaine public communal nécessaires à la suite des travaux de génie civil des bâtiments ;
- L'aménagement de l'élargissement des voies publiques découlant du projet de mutation parcellaire ;
- Les travaux de terrassement ;
- La mise à niveau des fondations ;
- La réalisation de bordures de trottoir ;
- Les dallages et pavages des places ;
- La réalisation des enrobés bitumineux phonoabsorbants avec profilage de la voirie ;
- La signalisation verticale ainsi que le marquage au sol ;
- La préparation des espaces verts avant les plantations ;
- La préparation des fosses pour les arbres, la réalisation des plantations (comprenant la fourniture et la pose de terre végétale, la plantation de graminées et de gazon), la plantation des sujets et tuteurage des arbres à tiges et cépées ;
- La mise en place d'un système d'arrosage automatique des espaces verts ;
- La mise en place de mobilier urbain incluant des poubelles de tri sélectif et des potelets ;
- La mise en place de l'éclairage public.

Un travail de coordination a été réalisé avec les services de la Voirie et des Espaces verts communaux pour le choix des plantations et le choix technique de l'arrosage automatique, le positionnement et le matériel pour le service de la Voirie. Ces équipements ont été choisis en tenant compte des critères techniques, financiers et d'entretien.

Quant à l'éclairage public, il a également fait partie intégrante du projet, incluant le remplacement de l'éclairage existant et la réalisation d'un éclairage adapté au nouveau chemin. Des sources lumineuses à « leds » permettent des économies d'énergie et un accroissement de l'efficacité de l'éclairage.

Le plan des espaces publics réalisé par le bureau OTT & ULDRY est en annexe de cette délibération.

Crédit brut de CHF 500'000.00 pour la réalisation des travaux de génie civil pour le plan localisé de quartier n° 29'270-540 situé le long de l'avenue Edmond-Vaucher et du chemin du Coin-de-Terre

Le budget prévisionnel destiné aux travaux de génie civil pour le PLQ n° 29'270-540 est estimé selon le tableau ci-dessous :

Description des travaux	CHF
Travaux de génie civil	300'000.00
Aménagements paysagers	20'000.00
Mobilier urbain (signalisation verticale, potelets, etc...)	20'000.00
Eclairage public	20'000.00
Honoraires architectes, ingénieurs civils, ingénieurs circulation	50'000.00
Géomètres	10'000.00
Total HT	420'000.00
Divers et imprévus (10%)	42'000.00
TVA (8%)	36'960.00
Total TTC	498'960.00
TOTAL TTC ARRÊTÉ	500'000.00

C. Remaniement parcellaire

Aux termes d'acte reçu par Mes Antoine ANKEN et Corine ROSSET BONVIN, Notaires, le 5 septembre dernier, inscrit au Registre Foncier le 12 septembre suivant, sous Pj 9026, la Ville de Vernier est devenue propriétaire des parcelles suivantes, pour être incorporées à son domaine public communal, conformément au PLQ 29'270, soit :

- **dp3894** (ex-5375B + 251), d'une surface totale de 3'868 m², sans bâtiment, formant le chemin du Coin-de-Terre ;
- **dp5698** (ex-5357C), d'une surface de 29 m², sans bâtiment.

Le plan de projet de division réalisé par M. Pierre-Yves HEIMBERG, ingénieur-géomètre officiel, établi le 25 avril 2017 est joint en annexe à cette délibération.

Crédit brut de CHF 500'000.00 pour la réalisation des travaux de génie civil pour le plan localisé de quartier n° 29'270-540 situé le long de l'avenue Edmond-Vaucher et du chemin du Coin-de-Terre

D. Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

Nature	Désignation	Coût annuel	Commentaires
31	Eau, électricité, gaz	200.00	Supplément des frais d'électricité
31	Entretien des emplacements	250.00	Supplément des frais d'entretien
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	1'250.00	Taux définit par le service financier
33	Amortissements du patrimoine administratif	4'167.00	RDLAC Art. 34
TOTAL		5'867.00	

E. Planification financière

La planification financière intentionnelle du plan pluriannuel des investissements (PPI) 2018 prévoit les montants suivants :

Désignation	Crédits à voter	Budget	
		2018	2019
Avenue Edmond-VAUCHER - Réaménagement ch. Du Coin-de-Terre	500'000.00	150'000.00	350'000.00
Avenue Edmond-VAUCHER - Réaménagement ch. Du Coin-de-Terre - Subvention FIE	-375'000.00	-	-375'000.00
Dépense nette à charge de la Ville de Vernier	125'000.00	150'000.00	-25'000.00

Suite aux différentes discussions et évolutions autour du projet, le début des travaux de génie civil est planifié pour le deuxième semestre 2018, avec une fin prévisionnelle fin 2019. La ventilation des montants sera mise à jour lors de l'établissement du plan pluriannuel des investissements (PPI) afin de garantir un suivi financier de qualité et une bonne gestion des liquidités.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Yvan ROCHAT
Maire

Vernier, le 11 décembre 2017

DA 288 – 17.12

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à la

CRÉDIT BRUT DE CHF 500'000.00 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL POUR LE PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER N° 29'270-540 SITUÉ LE LONG DE L'AVENUE EDMOND-VAUCHER ET DU CHEMIN DU COIN-DE-TERRE

vu la loi générale des zones de développement et son règlement d'application ;

vu les statuts du Fonds intercommunal d'équipement et son règlement ;

vu le plan localisé de quartier n° 29'270-540, approuvé par le Conseil municipal en date du 6 avril 2004 et adopté par le Conseil d'Etat en date du 27 septembre 2004 ;

vu le futur développement du périmètre du chemin du Coin-de-Terre que la commune devra équiper ;

vu la demande d'autorisation de construire APA 48'756 déposée par le bureau d'ingénieurs OTT & ULDRY ;

vu le mandat confié au bureau OTT & ULDRY, par le Conseil administratif, pour l'étude de ce projet d'équipement dans le périmètre situé entre l'avenue Edmond-Vaucher et le chemin du Coin-de-Terre ; situé en zone de développement 3 ;

vu le projet de construction élaboré par le bureau OTT & ULDRY, daté du 11 août 2017, qui prévoit le réaménagement routier et le devis relatif au projet, ainsi que les plans annexés à la présente délibération ;

considérant la nécessité d'entreprendre ces travaux au plus tard à la fin du chantier de construction pour la réalisation des travaux prévus dans la DD 105'441 ;

vu le dépôt d'autorisation de construire en date du 09 octobre 2017 et la délivrance de celle-ci par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ;

vu la demande de financement qui sera déposée par la commune au Fonds intercommunal d'équipement pour les travaux d'équipement précités, qui peut les financer à concurrence de 75% de leurs coûts plafonnés aux montants du standard de référence de CHF 700.00 TTC par m² de voie de communication publique pour leur réalisation, leur adaptation et leur modification, conformément au règlement du FIE ;

vu l'exposé des motifs du 11 décembre 2017, comprenant un plan financier ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 ;

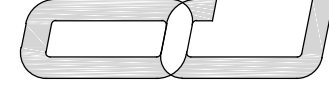
sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 500'000.00 destiné aux travaux d'équipement visant à l'adaptation des voies de communication du périmètre du chemin du Coin-de-Terre ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir cette dépense de CHF 500'000.00, sous déduction de la rétrocession obtenue du Fonds intercommunal d'équipement, comprenant un prélèvement sur le compte « taxes d'équipement » auprès de l'Etat de Genève, soit un montant total net de CHF 125'000.00 qui sera amorti au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 61.33 de 2019 à 2048 ;
- 4 d'accepter l'engagement de constituer toutes les servitudes prévues par le plan localisé de quartier n° 29'270-540, dont celle d'usage public, ainsi que toutes celles qui pourraient être imposées par les autorisations de construire nécessaires à la construction de tous les bâtiments prévus audit plan ;
- 5 de demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous les éventuels frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu l'affectation d'utilité publique de l'opération ;
- 6 de charger le Conseil administratif de mettre en œuvre l'entier de l'opération définie dans la présente délibération et de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de tous les actes notariés, conventions et pièces relatifs à cette opération.





Réaménagement Chemin du Coin de Terre en lien avec le PLQ n° 29 270

SITUATION ET COUPE Avant Projet Définitif

N° PLAN
961-111B

ECH : VUE EN PLAN 1/250
COUPES 1/50

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DESSIN	CONTROLE
-	20.06.2017	Version initiale	Barmettler	B.O
A	24.07.2017	MAJ suite à séance avec DGT	YM	B.O
B	11.08.2017	MAJ suite à séance avec BCR architectes	YM	B.O

LEGENDE :

8 Parkings Voitures. Réglementation : Max 3h / Jours ouvrables de 8h00 à 19h00

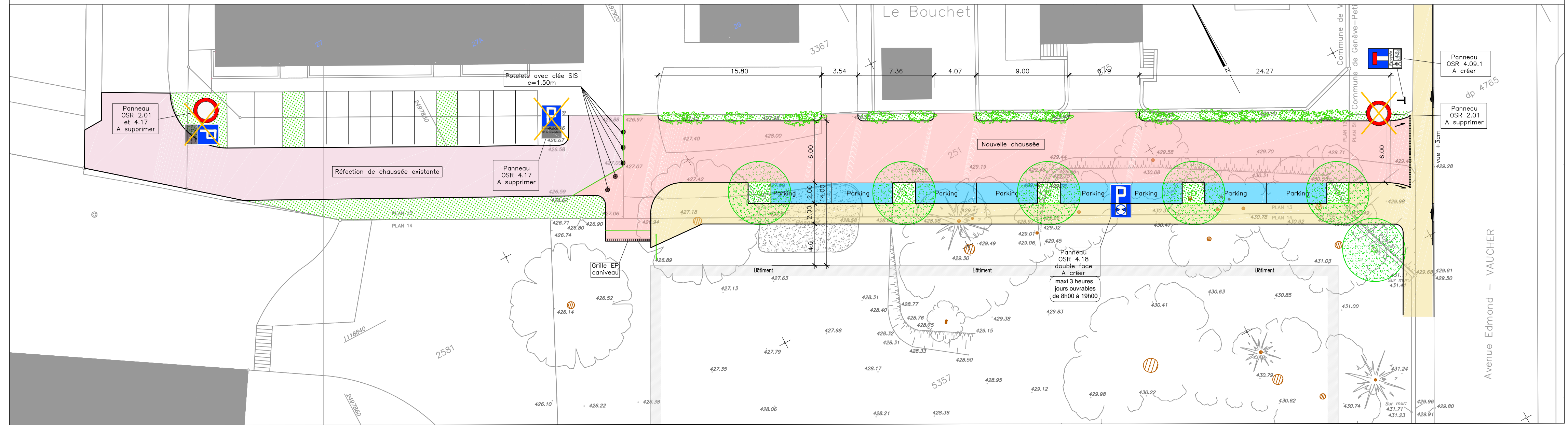
Nouvelle chaussée
 Réfection chaussée existante

Nouveau trottoir

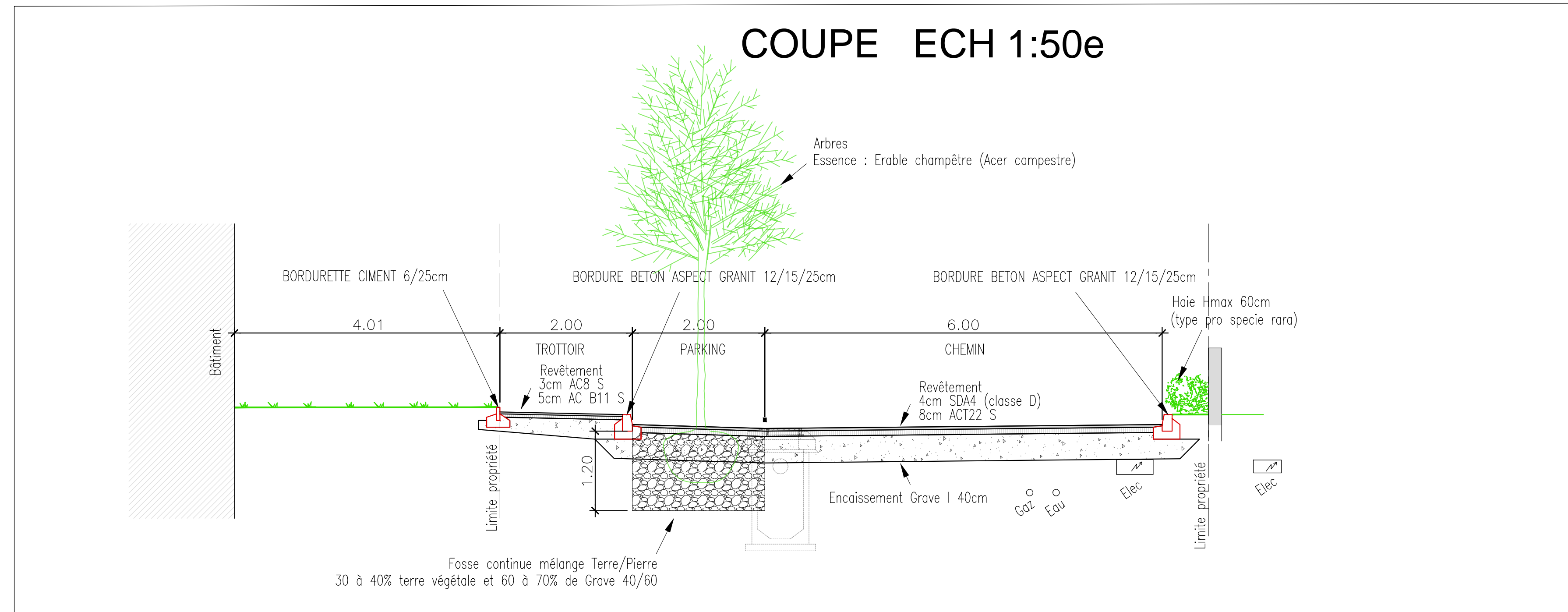
Zone herbeuse

Arbres
Essence : Erable champêtre (Acer campestre)
A valider par la DGAN

SITUATION ECH 1:250e



COUPE ECH 1:50e



Fosse continue mélange Terre/Pierre
30 à 40% terre végétale et 60 à 70% de Grave 40/60

Dossier de mutation No 33/2017

Commune : VERNIER
Section : -
Plan(s) : 13 - 14
Immeuble(s) : 251 - 5357 - dp 3894

MUTATION PARCELLAIRE

Mutation de projet

Pièces du dossier :	(4)
1. Titre	(1)
2. Anciens immeubles	(1)
3. Formation et état descriptif des nouveaux immeubles	(1)
4. Plan	(1)
Dossier technique :	
Esquisse de terrain	(1)
Calcul de point(s) fixe(s)	(-)
Calcul des levés de détail	(voir fichier)
Tableau de comparaison	(-)

Attention:

Mutation conforme au projet
Limites et surfaces susceptibles de
modifications par un nouveau tableau de
mutation (Art. 175 et 176 LaCC et 126 ORF)

Acte dressé par :

Maître Costin van BERCHEM, Notaire
Réf.

Acte accepté le :

Office de l'urbanisme

Emoluments 15.-

Préavis favorable sous condition.

Voir rapport annexé N° ✓

Autorisations de construire réservées
Genève, le 25 avril 2017

PAV

**Direction générale de l'agriculture
et de la nature**

Décision de la compétence de la
commission foncière agricole

Décision du annexée

Emoluments
Genève, le

L'auteur du dossier :

HEIMBERG & Cie SA
Pierre-Yves HEIMBERG

Ingénieur Géomètre Officiel
Rue Saint - Léger 18
1204 GENEVE - Tél : 022 311 33 02
E-mail : geometres@heimberg-cie.ch



Dossier n° 5637
Etabli le 25 avril 2017

PAV

Direction de la mensuration officielle

Introduction en base de données
effectuée le

Visa accordé sous condition.

ANCIENS IMMEUBLES

Mutation : 33/2017
 Commune : VERNIER
 Section : -

Numéros	Surfaces R.F. m ²	Diff. m ²	Surfaces corrigées m ²	Immeubles divisés		Observations
				en	surface m ²	
5357	2384		2384	A B C	2169 186 29	
251	1121		1121		1121	
dp 3894	2562		2562		2562	
Totaux	6067		6067		6067	

**FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF
DES NOUVEAUX IMMEUBLES**

Mutation : 33/2017

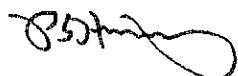
Commune : VERNIER

Section : -

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m ²	Surfaces m ²	Observations
Plan	14				
Immeuble	5697	5357 A		2169	
Nom local		Châtelaine			
Bâtiment	A445	Habitation un logement		76	
Adresse		Avenue Edmond-VAUCHER 23			
Bâtiment	A448	Autre bât. 20m2 et plus		41	
Plan	13				
Immeuble	dp 3894	5357 B + 251 + dp 3894	-1	3868	
Noms locaux		Châtelaine Le Bouchet			
Plan	14				
Immeuble	dp 5698	5357 C		29	
Nom local		Châtelaine			
		Surface totale des nouveaux immeubles	-1	6066	Abornement et levé après les travaux

Dossier n° 5637

Etabli le : 25 avril 2017

Signature 

Plan du registre foncier

HEIMBERG & Cie SA
Pierre-Yves HEIMBERG
Ingénieur Géomètre Officiel
Rue Saint-Léger 18 / 1204 GENEVE
Tél 022 311 33 02 Fax 022 311 32 53
mail: geometres@heimberg-cie.ch

Dossier : 5637

Etabli le : 25 avril 2017

Mutation : 33/2017

Commune : VERNIER

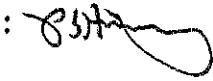
Section : -

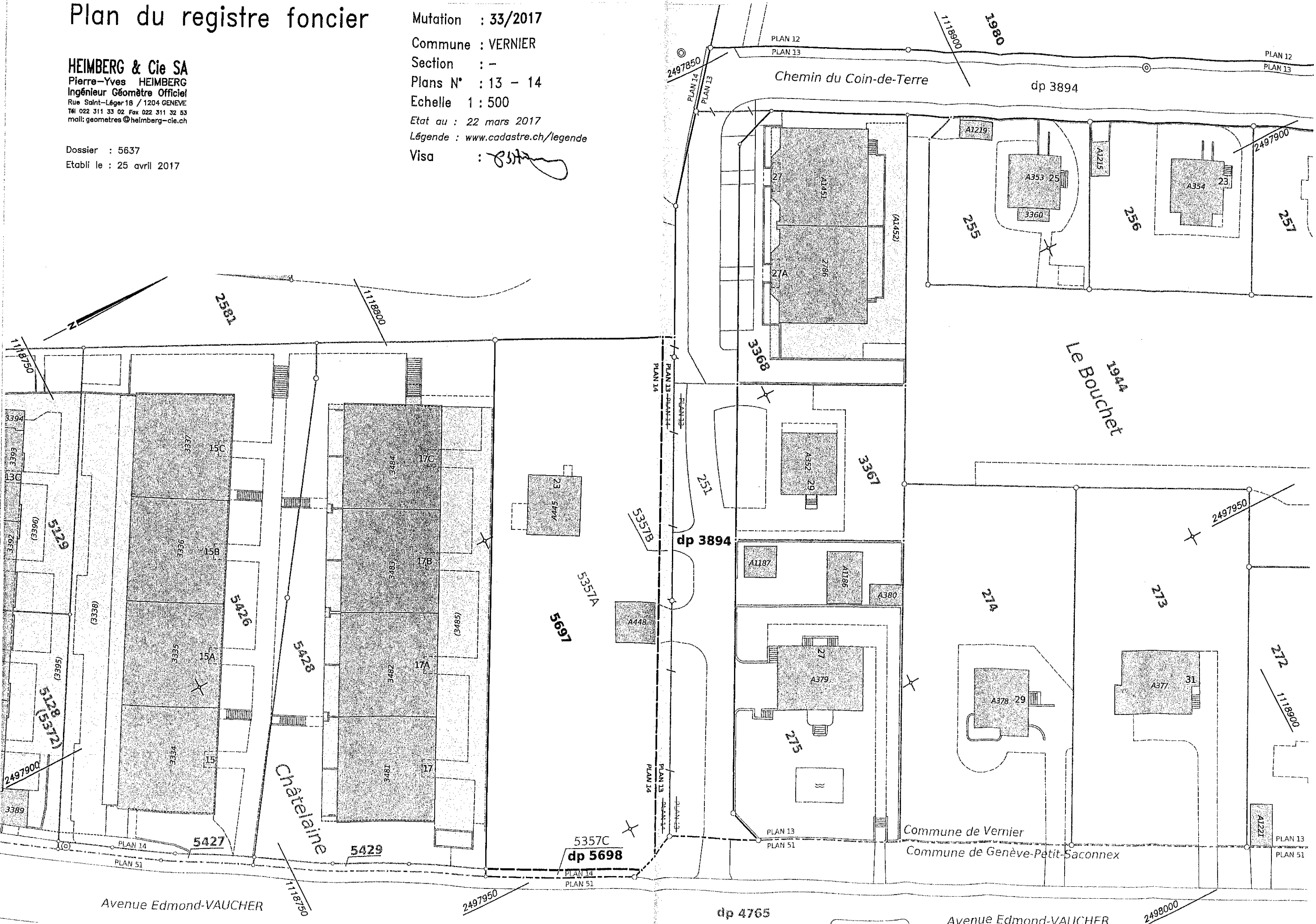
Plans N° : 13 - 14

Echelle 1 : 500

Etat au : 22 mars 2017

Légende : www.cadastre.ch/legende

Visa : 



Avenue Edmond-VAUCHER

dp 4765

Avenue Edmond-VAUCHER

Commune de Vernier
Commune de Genève-Petit-Saconnex